

je voudrais, au tout début de mes remarques, faire remarquer aux honorables membres de la Chambre que l'institution de ce comité visait à décider et étudier la défense du Canada, chose que notre mouvement avait préconisée depuis deux ans.

A mon avis, monsieur l'Orateur, le travail qui a été accompli jusqu'à maintenant par ce comité, et les témoignages qui ont été rendus suffisent à prouver que nous avons eu raison de faire cette proposition. Aussi suis-je persuadé que lorsque le comité présentera son rapport—ce qui devrait avoir lieu, nous l'espérons, avant Noël—il présentera alors à la Chambre, au gouvernement et à la population canadienne l'essence de ce que devra être dans l'avenir la politique de défense du Canada.

J'écoutais avec attention l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) attaquer avec virulence la politique actuelle du gouvernement en matière de défense et tout particulièrement en ce qui a trait à l'abandon récent, par le gouvernement, du projet élaboré par le précédent gouvernement, soit celui de construire des frégates en vue de fortifier la marine canadienne.

Je me demande si l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre a vu dans ce geste du gouvernement une espèce de vengeance contre l'abandon qu'eux, les conservateurs, ont fait du projet Arrow en 1957-1958? La seule différence dans les deux cas, et surtout dans le cas du projet Arrow, c'est qu'on y avait déjà affecté énormément d'argent, alors que dans le cas des frégates, on nous informe que \$500,000 avaient été dépensés.

Je suis d'opinion qu'à la lumière de toutes les dépositions que nous avons entendues depuis le début des séances du comité, il est clair que la construction de frégates était totalement inutile, puisqu'elles ne serviraient nullement les fins pour lesquelles elles étaient projetées.

Je suis heureux que le gouvernement ait pris la décision de ne pas affecter davantage de fonds publics à un projet qui est définitivement voué à l'échec.

Par ailleurs, je ferai remarquer que si le gouvernement était prêt à dépenser la somme de près d'un demi-milliard pour ce seul poste des frégates—dont notre groupement appuie sans réserve le retrait—nous aimerions que cette somme soit dépensée dans un autre secteur, un secteur plus rentable pour le Canada, et à mon avis, sur le plan maritime, il n'existe qu'un seul secteur rentable pour l'économie canadienne, c'est celui qui prévoit la création d'une marine marchande pour nous permettre d'écouler nos produits sur les marchés extérieurs et éviter d'avoir recours à la marine des autres pays, comme nous le faisons

présentement pour le transport du blé que nous avons vendu.

Je crois, monsieur l'Orateur, que dans cette attaque qu'a faite l'opposition officielle contre la politique du gouvernement, il y a certainement des choses qui peuvent être fondées en ce sens que le ministre croit bon de décider de choses sans que nous en soyons informés.

J'admets que le ministre est obligé de prendre des décisions. Il ne peut certes attendre que le comité ait présenté son rapport avant de décider de l'administration quotidienne de son ministère. Mais les membres du comité désireraient être informés de ces décisions, de façon à pouvoir en discuter au cours de ses séances.

Monsieur l'Orateur, je constate que l'amendement proposé a trait, entre autres choses, à la conversion, pour ainsi dire, de la base de Penhold, et je suis d'avis que c'est précisément là un sujet qui devrait faire l'objet d'une étude spéciale par les membres du comité de la défense nationale.

Monsieur l'Orateur, je tiens à appeler l'attention de la Chambre sur le fait que depuis que le comité a commencé à siéger, l'assiduité des membres dudit comité est remarquable, de même que l'intérêt dont ils font preuve. Au fait, tous ceux qui ont assisté aux séances ont pu constater cet état de choses.

Personnellement, je suis d'avis que les renseignements qui nous ont été donnés se sont avérés des plus utiles. Des fonctionnaires de différents départements de la Défense nationale sont venus nous étaler leurs problèmes et nous présenter leurs requêtes. Si nous devons accueillir toutes les demandes qui nous ont été faites par les représentants des trois services des forces armées, c'est tout le budget du pays qui y passerait.

Monsieur l'Orateur, je puis assurer les députés que tout en étant conscients de ce que doivent être les forces armées du pays, les membres du comité savent également qu'ils ne peuvent affecter tout le revenu national à un système de défense contre un adversaire tout à fait hypothétique.

Par ailleurs, nous avons eu l'occasion d'entendre la contre-partie des demandes qui nous étaient faites, alors que les généraux retraités, aujourd'hui libérés de leur serment d'office et des informations secrètes, ont comparu devant le comité pour faire valoir leurs opinions et faire l'analyse de ce qu'a été la politique de défense du Canada dans le passé, de ce qu'elle est actuellement, et, ce qui est encore plus important à mon avis, de ce qu'elle devrait être pour les dix prochaines années.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis qu'en tant que citoyens responsables et conscients,